

République Française  
Département CHER  
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 Avril 2022

Référence
2022_13

Objet de la délibération
Dépenses à imputer au compte 6232 (Fêtes et cérémonies)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 12 Avril 2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 1 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROCCAROLINE, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRINQUET Simone à Mme BROCCAROLINE, M. CHANDAT David à Mme MENARD Francine, M. FOURMENTRAUX Yves à M. MOULINNEUF Michel

Excusé(s) : Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

Invité(s) : Secrétaire de mairie CHABASSIER Carole

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BROCCAROLINE

**Objet de la délibération** : Dépenses à imputer au compte 6232 (Fêtes et cérémonies)

Madame La Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les dépenses à imputer au 6232 (fêtes et cérémonies).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les dépenses suivantes au 6232 (fêtes et cérémonies) :

- Aliments, boissons, vaisselle jetable, décoration, gerbes, pour les cérémonies suivantes (voeux du Maire, 8 mai, souvenir des déportés, paques, 14 juillet, 11 novembre, Noël, carnaval)
- Droits de SACEM et SPRE, abonnement annuel

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 01 Avril 2022  
La Maire  
Francine MENARD

